



Digne-les-Bains, le 11 février 2019

Le grand débat national dans les Alpes-de-Haute-Provence

À l'initiative du président de la République, le Gouvernement a engagé depuis le 15 janvier et jusqu'au 15 mars 2019 un grand débat national permettant à toutes et tous de débattre de questions essentielles pour les Français, autour de quatre thèmes qui couvrent des grands enjeux de la nation : la fiscalité et les dépenses publiques, l'organisation des services publics, la transition écologique, la démocratie et la citoyenneté.

Le grand débat national se déploie tout d'abord à partir des **réunions d'initiatives locales (RIL)**. Ces réunions permettent à chacun de débattre au cours de réunions publiques, de se faire entendre et de convaincre.

Des **stands de proximité** seront installés dans des lieux de passages du quotidien. Ils permettront à ceux qui le souhaitent de donner leur avis sur les thématiques mises au débat.

Conformément aux instructions du ministre de l'intérieur, le préfet des Alpes-de-Haute-Provence a désigné **Monsieur Christophe COUSIN**, directeur des services du cabinet de la préfecture, comme **réfèrent départemental**. Celui-ci sera en relation avec les élus et à leur écoute pour notamment s'assurer que les réunions d'initiative locale pourront bien se tenir, dès à présent, dans un lieu mis à disposition de préférence par une collectivité locale ou une structure associative et dans les conditions de sécurité adéquates, et pour faciliter l'organisation matérielle des réunions. L'adresse mail pour contacter le réfèrent départemental est :

pref-granddebat@alpes-de-haute-provence.gouv.fr.

Le préfet a demandé aux sous-préfets d'arrondissement d'accompagner les élus qui souhaitent organiser des débats.

Dès à présent, chacun pourra avoir accès à la liste des débats organisés dans sa région sur le site Internet du grand débat national (www.granddebat.fr). Ce site permettra à ceux qui le souhaitent de s'enregistrer afin de déclarer un débat qu'il souhaiterait organiser. Un **numéro vert (0 800 97 11 11)** sera également mis à la disposition des citoyens.

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



@Prefet04



facebook.com/Prefet-des-Alpes-de-Haute-Provence

Pour les aider dans cette démarche, la plateforme mettra à disposition des organisateurs :

- un kit méthodologique (c'est-à-dire un mode d'emploi des réunions locales proposant un déroulé, les démarches à suivre de la création à la restitution d'une réunion, les bonnes pratiques pour animer et organiser une réunion),
- des fiches de présentation des thèmes mis au débat (chacun des quatre thèmes proposés dispose d'une fiche présentant des éléments de contexte, des points de débat et une troisième partie qui servira de modèle de compte-rendu sur la base de questions fermées et ouvertes),
- des fiches thématiques et des « kits territoriaux » permettront d'éclairer les réflexions collectives durant les réunions.

À compter du 21 janvier, les contributions des Françaises et des Français pourront être directement déposées sur la **plateforme www.granddebat.fr** ou envoyées par **courrier postal (Mission Grand Débat - 244, bd Saint-Germain, 75007 Paris)**.

Le Gouvernement prendra en compte tous les avis et propositions exprimés dans le respect de la méthode et des règles du grand débat national, selon les principes de transparence, de pluralisme et d'inclusion, de neutralité, d'égalité, de respect de la parole de chacun.

Sous le contrôle d'un collège de cinq garants, toutes les contributions seront rendues publiques, analysées et restituées au président de la République et au Gouvernement.